



Communiqué de presse  
Bruxelles, le 17 mai 2011

## Jean-Marie CONTER élu nouveau Président de l'I.P.C.F.

Monsieur **Jean-Marie CONTER** a été élu le mardi 12 avril 2011 Président de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (I.P.C.F.). Il succède à Monsieur Etienne Verbraeken. Monsieur **Xavier SCHRAEPEN** a été élu Vice-Président et Madame **Chantal JADOT** a été élue Trésorière. Ils forment à eux trois le nouveau Bureau de l'I.P.C.F. Leur mandat durera quatre ans et débutera le 17 mai 2011. Les trois membres du nouveau Bureau font partie de l'I.P.C.F. depuis la création de l'Institut en 1992.

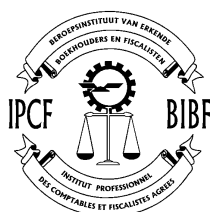
Monsieur Jean-Marie Conter a été élu Président par ses 18 consoeurs et confrères au sein du Conseil national de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés. Ce comptable-fiscaliste agréé de 60 ans était déjà trésorier de l'I.P.C.F. lors de la précédente législature. Il possède un cabinet comptable et fiscal à Villers-Le-Peuplier (province de Liège) et il est également administrateur et Président de la Commission de formation permanente de la C.B.C.E.C. de Liège, qui est une association professionnelle. Il est également membre de l'O.E.C.C.B.B., association professionnelle basée à Bruxelles.

Monsieur Xavier Schraepen, 45 ans et élu Vice-Président a déjà acquis une expérience de l'Institut en tant que membre du Conseil National, membre de la Commission du stage et également membre du Conseil d'administration de l'association professionnelle BBB et Vice-Président de la fondation "Forum for the Future". Il possède un cabinet comptable et fiscal à Tirlumont.

Madame Chantal Jadot a été élue Trésorière. Lors de la précédente législature, cette comptable-fiscaliste agréée de 48 ans était membre de la Chambre exécutive francophone de l'I.P.C.F. et elle a déjà siégé auparavant au sein du Conseil National. Elle possède une fiduciaire à Huy et est également membre du Conseil d'administration de l'association professionnelle CRECCB.

La nomination de Chantal Jadot confirme d'autre part une longue "tradition" d'élection d'une femme dans le cadre de la gestion quotidienne de l'I.P.C.F. L'actuel Conseil National compte en outre 6 femmes sur un total de 18 représentants.

CONTACTS PRESSE				
<b>IPCF</b>	Stéphanie Liévin Geert Lenaerts	Responsable communication Directeur Général	02 626 03 93 02 626 03 80	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a> <a href="mailto:geert.lenaerts@bibf.be">geert.lenaerts@bibf.be</a>



## Une nouvelle équipe, un projet commun

Durant son mandat de quatre ans, Monsieur Conter a pour but de mettre en évidence, en collaboration avec les membres du Conseil, **la profession et le rôle du comptable(-fiscaliste) agréé auprès du grand public, des étudiants et tout particulièrement auprès des entreprises.**

Il souhaite également consacrer une attention particulière à la nécessaire **communication entre le comptable(-fiscaliste) agréé et son client mais également et surtout entre l'Institut et ses membres et stagiaires.** Le nouveau Président, Jean-Marie Conter, explique : *"compte tenu des attentes des entreprises, le comptable(-fiscaliste) agréé d'aujourd'hui ne doit plus se contenter de traiter uniquement des données chiffrées. Sa mission et sa plus-value en tant que premier conseiller et partenaire des P.M.E. consistent, sur la base de ces données, à analyser la rentabilité de l'entreprise et à conseiller son client le mieux possible en matière de gestion et de choix stratégiques qu'il doit faire pour l'avenir de sa société."*

Monsieur Conter présente en outre les objectifs suivants de la nouvelle équipe :

- **Un dialogue constructif avec l'Administration et les milieux politiques :** l'Institut était déjà activement impliqué lors des discussions concernant l'introduction de nouvelles applications en matière d'E-gouvernement et de simplification administrative (T.O.W., Edivat, Intervat, Vatlist, BizTax, KBO, etc). L'I.P.C.F. reste à la disposition de toutes les administrations pour mettre en oeuvre leur savoir-faire spécifique en matière d'E-gouvernement et de simplification administrative. L'I.P.C.F. restera également un partenaire fiable et compétent de l'Administration dans tous les dossiers comptables, fiscaux et juridiques intéressant nos entreprises et notre Institut ainsi que pour toutes les initiatives qui concernent le statut (social) de l'entrepreneur indépendant. Néanmoins, l'Institut, en tant que représentant de ses membres, souhaiterait mieux conscientiser l'Administration au regard des défis quotidiens rencontrés par notre profession.
- **Les délais pour la déclaration électronique à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) et à l'impôt des sociétés (I.soc.) :** L'I.P.C.F. est satisfait de la réglementation actuelle concernant les délais accordés pour la déclaration électronique à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des sociétés via Tax-on-web (T.O.W) et BIZTAX, via des mandataires comme les comptables(-fiscalistes). L'I.P.C.F. veillera à ce que l'Administration maintienne le système et garantisse un bon fonctionnement de ces outils électroniques, même en "période de pointe".
- **Adaptation du cadre déontologique et du règlement de stage :** continuer à développer et à actualiser le Code de déontologie afin qu'il soit plus en phase avec les impératifs actuels de la profession. Adapter le règlement de stage afin qu'il corresponde mieux à la situation du professionnel débutant (refonte du programme de l'examen pratique d'aptitude, séminaires, commission du stage, ...).
- **Organisation de séminaires et de formations :** parallèlement aux formations classiques, l'IPCF proposera des séminaires axés sur la gestion du temps, l'organisation des cabinets comptables et l'aide aux petites structures en favorisant le travail en réseau.

CONTACTS PRESSE				
IPCF	Stéphanie Liévin Geert Lenaerts	Responsable communication Directeur Général	02 626 03 93 02 626 03 80	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a> <a href="mailto:geert.lenaerts@bibf.be">geert.lenaerts@bibf.be</a>



- **Le dépistage de l'exercice illégal de la profession** : il s'agit d'une des préoccupations majeures de l'Institut. N'ayant aucune formation ni qualification et ne bénéficiant d'aucune assurance professionnelle, les illégaux représentent un danger pour leurs clients et la profession dans son ensemble.
- **Amélioration de la collaboration entre l'I.P.C.F. et les associations professionnelles** : développer et approfondir l'échange d'informations entre les associations qui sont plus en rapport direct avec leurs membres et l'Institut afin d'orienter la politique de ce dernier en fonction des réalités du terrain.
- **Promouvoir les échanges et les contacts avec les représentants de nos confrères européens** : l'avenir étant européen, l'Institut ne peut rester insensible à une évolution de plus en plus internationale de notre profession.
- **Relations avec les autres Instituts des professions économiques** : favoriser un rapprochement en continuant et en approfondissant la collaboration constructive qui a toujours prévalu entre les trois Instituts des professions économiques.

**Les journalistes qui souhaitent rencontrer Jean-Marie Conter, Xavier Schraepen ou Chantal Jadot, peuvent contacter Stéphanie Liévin via le numéro de téléphone suivant: 02/626.03.93 ou via e-mail: [stephanie.lievin@ipcf.be](mailto:stephanie.lievin@ipcf.be).**

***A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)***

*Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales. Ses activités professionnelles sont très variées : comptabilité, fiscalité, consultation en droit des sociétés et en droit social, aide à la création d'entreprises ou encore conseil en gestion d'entreprises. En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé.*

*Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables( fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. Par ailleurs, l'IPCF a pour mission de veiller à la formation et d'assurer l'organisation permanente d'un corps de spécialistes. L'Institut veille également au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrégation légale requise du comptable(-fiscaliste). L'Institut compte 6.200 membres et stagiaires.  
[www.ipcf.be](http://www.ipcf.be)*

<b>CONTACTS PRESSE</b>				
<b>IPCF</b>	Stéphanie Liévin Geert Lenaerts	Responsable communication Directeur Général	02 626 03 93 02 626 03 80	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a> <a href="mailto:geert.lenaerts@bibf.be">geert.lenaerts@bibf.be</a>